

COMMUNE DE POUILLEY-FRANÇAIS

Conseil municipal du vendredi 1^{er} septembre 2017 à 20h30.

*Le conseil municipal de la commune de Pouilley-Français
s'est réuni au lieu habituel de ses séances
après convocation légale en date du vendredi 25 août 2017
en session ordinaire, sous la présidence du maire Yves MAURICE.*

Présents : Yves MAURICE, Michel LANQUETIN, Chantal JEANVOINE, Claude DANLOUE, Christian BAUD, Josette NICOLIN, Myriam FUMEY, Stéphanie GIBERT, Sylvain BOUCHER, Max WETSTEIN, Stéphane CONDAMINE,

Absents excusés : Catherine DUC donne procuration à Michel Lanquetin, Nathalie DECORBEZ donne procuration à Sylvain BOUCHER, Olivier MAGNIN donne procuration à Chantal JEANVOINE, Eric MOREL donne procuration à Claude DANLOUE.

Secrétaire de séance : Max Wetstein

Session ordinaire

Début de séance : 20h30

Approbation en début de séance du dernier compte rendu de Conseil municipal du 30 juin 2017, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1. Délibérations :

• Transports des collégiens de St Vit :

Notre commune, ayant intégré le Grand Besançon au 1er janvier 2017, est concernée par l'extension du périmètre des transports de l'agglomération (élèves scolarisés au collège Jean Jaurès de Saint Vit). Les élèves domiciliés et scolarisés dans le Grand Besançon, relèvent de la compétence transport de la CAGB et sont donc transportés par le réseau Ginko.

Ainsi, les élèves des écoles primaires, transportés dans le cadre d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) sont transportés gratuitement entre leur commune et leur établissement scolaire (seul le coût du transport méridien sera payé). Des cartes de transport papier sont confectionnées pour ces élèves sur la base des listes transmises au Grand Besançon par les écoles et le SIVOS (compétence transport scolaire).

Les collégiens et lycéens doivent quant à eux s'acquitter d'un titre de transport. Ils bénéficient d'un aller le matin et de deux retours lorsque l'établissement scolaire prévoit deux horaires de sortie.

40 élèves de Pouilley-Français seront concernés pour le collège de St Vit.

Je vous propose de prendre une délibération afin d'obtenir un dédommagement de 50 € par élève par an pour une mesure exceptionnelle.

Les parents qui souhaitent bénéficier de cette aide exceptionnelle devront nous retourner un RIB et une copie de la carte d'abonnement pour chaque enfant au secrétariat de mairie. Un courrier personnalisé sera adressé aux parents après délibération du Conseil municipal.

Cette prestation non prévue au budget (40 élèves X 50€ = 2000 €) est très importante pour notre commune. Néanmoins nous souhaitons, par solidarité et équité, nous y associer pour la rentrée 2017. En espérant pouvoir continuer dans cette voie, ceci malgré la baisse des dotations de l'Etat et d'une trésorerie fragile.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

● **Statuts CAGB eaux et assainissement,**

Conformément à la réglementation, le conseil municipal est aujourd'hui invité à se prononcer sur la modification des statuts qui concerne :

-le transfert des compétences optionnelles "Eau et Assainissement",

-la mise à jour de la liste des communes membres de la CAGB suite à l'extension du périmètre à 15 communes et à la création de la commune nouvelle de Chemaudin et Vaux au 1^{er} janvier 2017.

En cas d'accord des communes dans les conditions de majorité qualifiée, les nouveaux statuts de la CAGB seront ensuite entérinés par arrêté préfectoral, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Niveau de service envisagé pour le transfert Eau et Assainissement

Commercial et relation usagers :

- *Mode de relève des compteurs : maintien de la radio-relève (voire de la télérelève) et là où elles existent. Pas de généralisation dans l'immédiat mais lancement d'une réflexion spécifique.*
- *Fréquence de relève des compteurs : alignement sur les services les plus élevés, à savoir 2 par an. Une réflexion sera à mener pour une modification éventuelle (en lien avec le mode de relève).*
- *Suivi de consommation : pas de suivi « en continu » pour le moment, uniquement le devoir d'alerte réglementaire. • Facturation deux fois par an. • Moyens de paiement : généralisation de ceux actuellement possible à la CAGB (portail internet émoi, prélèvement automatique à échéance, liquide, virements, chèques, TIP). • Information via la facture et le site Internet de la CAGB ; au besoin par le journal CAGB ou envoi spécifique. • Accueil téléphonique et accueil physique uniquement au CTM aux heures d'ouverture pour le moment.*

Exploitation technique :

- *Développement progressif de la télégestion de tous les équipements électromécaniques, même si maintien de la présence d'une mission communale. • Intervention rapide en cas de problème les jours ouvrés, soit par les agents de la régie soit avec recours aux entreprises locales (organisation qui reste à mettre en place cependant). • L'astreinte sera étendue à l'ensemble du territoire en régie (urgence, panne, fuite...), disponible 24 h/24 et tous les jours de l'année.*

Urbanisme :

- Le service assurera :*
- *Le suivi et la mise en œuvre des demandes de branchements et autres travaux*
 - *La fourniture des avis dans le cadre de l'instruction permis*
 - *Le suivi des conformités, le contrôle des installations (existantes, neuves) et les réponses aux notaires, avec une pratique uniforme sur l'ensemble de la CAGB.*

Le service pourra recourir à des prestataires pour effectuer les contrôles eux-mêmes, commandé par lui et sous sa responsabilité (bonne exécution et véracité). Les réponses aux notaires seront payantes, le service s'auto-assurera avec des tarifs de prestations intégrant une petite marge prudentielle.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

● **Présentation du projet d'aménagement de la forêt communale :**

Claude DANLOUE, donne connaissance au Conseil Municipal du projet de révision de l'aménagement en vigueur de la forêt communale de Pouilley-Français, pour la période 2017-2036, en vertu de l'article L212-1 du code forestier. Ce projet a été communiqué par les services de l'Office National des Forêts de l'Agence de Besançon.

La Commune s'engage à inscrire chaque année à son budget les crédits nécessaires pour financer les travaux d'entretien et de renouvellement des peuplements de la forêt, prévus par l'aménagement, après étude de l'avis de programme de travaux présenté par l'ONF.

La commission bois qui s'est réunie a donné son accord. Monsieur le Maire invite ensuite le Conseil à donner son avis sur le projet en question. L'exposé entendu, le Conseil municipal adopte le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

● **Assiette des coupes pour l'exercice 2018 :**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que :

- la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de POUILLEY-FRANCAIS d'une surface de 90.64 ha étant susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, elle relève du Régime forestier ;
- la mise en œuvre du régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.
- conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF propose chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable et préserver la biodiversité ;

Pour la campagne 2018, l'état d'assiette des coupes 10, 11r, 12, 16 a, 17j et 24. La commission bois qui s'est réunie a donné son accord.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour et approuve l'état d'assiette des coupes 2018 dans sa totalité.

● **CAGB : rapprochement des bases minimum de Cotisation Foncière des Entreprises :**

Le Grand Besançon n'ayant pas encore obtenu de réponse pour instituer le rapprochement progressif des bases minimum et devant l'urgence d'une prise de décision harmonisée et cohérente bénéficiant aux entreprises situées sur le territoire des communes qui ont intégré le Grand Besançon, la demande est à prévoir pour une durée de convergence des bases minimum de CFE de 5 années.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

2. Infos et tour de table :

-Permis pour tous, prévoir une réunion avec les employés...

- Incivilités,
- M. Ribeiro, le dossier de l'huissier a été transmis aux différents acteurs,
- Assemblée générale des maires du Doubs le 2 septembre prochain,
- Terre comtoise le 26 septembre,
- Visite parc éolien samedi 30 septembre,
- Carrefour des maires et villes et villages fleuris le 5 octobre,
- SIVOS : la rentrée 2017 se présente bien, il est prévu de faire un bilan avec les parents d'élèves, les professeurs d'école et les membres du SIVOS pour les rythmes scolaires 2018, le Conseil municipal de Pouilley-Français se prononcera ensuite.
- Travaux mairie : terminés,
- Repas de la commune le 10 décembre et départ en retraite de Noël Simon,
- Elagage des arbres communaux, faire le tour du village,
- Renouvellement de la couche de roulement sur la RD 233 (section vers l'église),
- Remplacement du poste de Noël : il y a environ 10 candidats à ce jour,
- Location du terrain de foot : pas de réponse de Dannemarie,
- Contrôle incendie le lundi 4 septembre,
- Contrôle énergie le 5 septembre,
- Balayage des rues le 18 septembre,
- Marquage au sol le 25/26 septembre,
- Fauchage des bas-côtés le 2/3/4 octobre.

-La prochaine réunion de Conseil municipal se tiendra le vendredi 29 septembre 2017 à 20 h30 en mairie

La séance est levée à 21h 50

Yves Maurice, Maire de Pouilley-Français